

**Décision n° 2017-256 du 9 octobre 2017
portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées aux collaborateurs
du directeur de la direction de la direction technique Infrastructures de transport et
matériaux**

Le directeur de la direction technique Infrastructures de transport et matériaux du Cerema,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) ;

Vu le décret du 17 janvier 2014 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-266 du 14 mai 2014 portant nomination d'un membre du comité de direction du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2016-165 du 27 mai 2016 portant organisation de la direction technique infrastructures de transport et matériaux et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-278 du 8 septembre 2016 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques et territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Vu la décision n° 2016-356 du 27 octobre 2016 portant organisation des services, centres, départements, missions et autre entités rattachées au directeur de la direction technique infrastructures de transport et matériaux ;

Vu la décision n° 2017-141 du 15 mai 2017 portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées au directeur de la direction technique infrastructures de transport et matériaux ;

décide

Article 1

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre Fleury, directeur adjoint :

- Madame Marianne Chahine est nommée directrice technique géotechnique.

Article 2

Sur proposition de Monsieur Bertrand James, chef du centre Informatique technique et scientifique :

- Monsieur Frédéric Farina est nommé chef de la division assistance et conception des systèmes d'informations ;
- Madame Virginie Gobert est nommée chef de la division serveurs hébergement.

Article 3

Sur proposition de Monsieur Pascal Rossigny, chef du centre de la sécurité, de l'environnement et du patrimoine :

- Monsieur Fabien Palhol est nommé adjoint au chef du centre de la sécurité, de l'environnement et du patrimoine ;
- Madame Sophie Cariou est nommée chef de la division de l'environnement et chef de la division de la sécurité et de la conception par intérim ;
- Monsieur Hervé Guiraud est nommé chef de la division de la gestion patrimoniale des infrastructures.

Article 4

Sur proposition de Monsieur Yves Rougier, chef du centre des systèmes de transport et de la mobilité :

- Monsieur Luc Guyot est nommé chef de la division de l'économie des transports et de la modélisation ;
- Monsieur Claude Dinant est nommé chef de la division des projets de systèmes d'information ;
Monsieur Jérémie Bossu est nommé chef de la division de l'exploitation, équipements et données par intérim ;
- Monsieur Romain Chaumontet est nommé chef du pôle de la sécurité routière par intérim ;
- Madame Edith Lequien est nommée responsable du pôle soutien et valorisation.

Article 5

Sur proposition de Monsieur Pierre Corfdir, chef du centre des techniques d'ouvrages d'art :

- Monsieur Gaël Bondonet est nommé chef de la division du calcul des structures et des logiciels ;
- Monsieur Jean-Michel Lacombe est nommé chef de la division des grands ouvrages et de l'innovation ;
- Monsieur Laurent Llop est nommé chef de la division de la gestion du patrimoine ;
- Monsieur Jean-François Barthélémy est nommé chef de la division de l'ingénierie des matériaux.

Article 6

Sur proposition de Monsieur Olivier Ghirardi, chef du département des partenariats et de l'innovation :

- Monsieur Alain Ghisoli est nommé chef du pôle normalisation, directeur du bureau de normalisation.

Article 7

Sur proposition de Monsieur Mohamed Abedrabou, chef du département de la valorisation technique :

- Madame Karine Massouf est nommée chef du pôle édition multimédias.

Article 8

Sur proposition de Madame Geneviève Moritz, secrétaire générale :

- Madame Régine Magnen est nommée chef du pôle ressources humaines ;
- Monsieur Pascal Favier est nommé chargé de mission appui à la programmation et au suivi de l'activité ;
- Monsieur William Walch est nommé chef du pôle moyens généraux ;
- Madame Françoise Tonna est nommée adjointe au chef du pôle moyens généraux.

Article 9

La présente décision abroge la décision n° 2017-142 du 15 mai 2017.

Article 10

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Sourdun, le 9 octobre 2017

Le directeur

Signé

Georges Tempez